

Strasbourg, le 13 juin 2023

CEPEJ-GT-CYBERJUST(2023)2Rev1

## COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE (CEPEJ)

### Groupe de travail sur la cyberjustice et l'intelligence artificielle (CEPEJ-GT-CYBERJUST)

**8<sup>ème</sup> réunion (13-14 avril 2023)**

Rapport de réunion

Rapport préparé par le Secrétariat  
Direction générale I - Droits de l'homme et État de droit

## **1. Introduction**

1. Le Groupe de travail sur la cyberjustice et l'intelligence artificielle (CEPEJ-GT-CYBERJUST) de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) a tenu sa 8<sup>ème</sup> réunion les 13 et 14 avril 2023, au Conseil de l'Europe à Strasbourg, en présence du Président de la CEPEJ, M. Francesco Depasquale. La réunion a eu lieu en format hybride. L'ordre du jour figure à l'annexe I du présent rapport.

2. Les membres du Groupe de travail sont informés des diverses activités concernant la cyberjustice et notamment de l'échange organisé avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) concernant le Centre de ressources sur la cyberjustice et l'IA du Conseil de l'Europe, de la contribution aux activités de formation du Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) et de la contribution aux missions TAIEX sur la numérisation (instrument d'assistance technique et d'échange d'informations de la Commission européenne).

## **2. Information et discussion sur les activités relatives à l'intelligence artificielle**

3. Matthieu Quiniou (France), coordinateur du Bureau consultatif sur l'intelligence artificielle (AIAB) de la CEPEJ, a rendu compte des discussions tenues lors des réunions de l'AIAB des 15 novembre 2022<sup>1</sup> et 6 mars 2023<sup>2</sup>. La première réunion a concerné notamment l'accord sur la structure du « Centre de ressources sur la cyberjustice et l'IA » (ReC) de la CEPEJ, tandis que la seconde a donné lieu à une décision sur le premier groupe de systèmes à publier dans le ReC, entré en vigueur à la mi-mars. L'autre sujet de discussion a été l'avancement de l'opérationnalisation de la Charte éthique européenne sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement.

4. Un ensemble de recherches menées par Anca Radu (Roumanie) a servi de base pour constituer le ReC, qui précise que ses principales sources d'information ont été une enquête réalisée auprès des membres du Réseau européen de cyberjustice (European Cyberjustice Network, « ECN »), des informations fournies par des réseaux universitaires et des recherches documentaires.

5. Le ReC devrait être revu progressivement en vue de l'ajout de systèmes nouvellement identifiés et de potentiels corrections/ajouts aux entrées existantes, sous le contrôle de l'AIAB. Le ReC doit donc être considéré comme un projet continu et dynamique.

6. Pedro Almeida (Portugal) et Gregor Strojín (Slovénie) informe le Groupe de travail de l'état d'avancement de la formulation de la réglementation relative à l'IA au sein du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) du Conseil de l'Europe, le CAI ayant tenu ses 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> réunions respectivement du 11 au 13 janvier<sup>3</sup> et du 1<sup>er</sup> au 3 février 2023<sup>4</sup>.

## **3. Lignes directrices sur les enchères électroniques judiciaires**

7. Le Groupe de travail examine le projet d'étude comparative et de lignes directrices relative aux enchères électroniques judiciaires préparés et présentés par Massimiliano Blasone (Italie) et Dovile Satkauskiene (Lituanie). Le projet a été adopté par les membres du groupe de travail avec la décision de le soumettre pour examen à la CEPEJ, en vue de son adoption lors de la réunion de juin.

---

<sup>1</sup> Document CEPEJ-AIAB(2022)2

<sup>2</sup> Document CEPEJ-AIAB(2023)2

<sup>3</sup> Document CAI(2023)3

<sup>4</sup> Document CAI(2023)5

8. S'agissant de la structure du document, il est proposé de soumettre les lignes directrices et les annexes I et II à l'adoption, tandis que l'annexe III (l'étude comparative) constituerait simplement un document d'information, même si els 3 documents seront publiés en même temps. En outre, il est décidé de transmettre les chapitres concernant les aspects nationaux aux membres respectifs de la CEPEJ afin qu'ils procèdent à une vérification factuelle.

#### **4. Règlement extrajudiciaire des litiges en ligne**

9. Federica Casarosa (Italie) et Maria da Conceicao Oliveira (Portugal) présentent la structure envisagée concernant les lignes directrices relatives aux Modes Alternatifs de Règlements des Conflits (MARC) en ligne, sur la base des éléments développés précédemment : (1) une étude comparative sur l'utilisation générale des MARC en ligne (2) des rapports sur la médiation en ligne en matière pénale et (3) sur les avantages des MARC en ligne pour les personnes vulnérables. Ces lignes directrices compléteront les lignes directrices existantes de la CEPEJ sur la médiation en suivant la même approche : Disponibilité, Accessibilité et Sensibilisation.

10. La supervision de la préparation de ces lignes directrices étant partagée entre les groupes de travail CEPEJ-GT-CYBERJUST et CEPEJ-GT-QUAL, leur état d'avancement est présenté et discuté lors des réunions de chacun des deux groupes.

#### **5. Bases de données publiques de jurisprudence (utilisation de métadonnées et anonymisation)**

11. Rado Brezovar (Slovénie) et Monica Palmirani (Italie) ont présenté la structure envisagée pour le projet de lignes directrices relatif à la publication électronique des décisions de justice. L'objectif est de fournir une orientation complète sur les exigences techniques et juridiques ainsi qu'une vue d'ensemble des bonnes pratiques respectives en Europe.

12. L'enquête des experts constituera une source d'information importante : même un peu longue, elle permettra de donner une image précise de la situation en matière de publication des décisions de justice en Europe. Afin d'améliorer la facilité d'utilisation du document par les usagers, les experts développeront une version en ligne qui pourrait être largement diffusée et analysée.

13. La version finale de l'enquête est approuvée et les réponses sont attendues pour début juin, afin de laisser suffisamment de temps pour l'analyse et la rédaction des lignes directrices. En plus des membres de l'ECN, les membres du Réseau des Tribunaux Référents devraient être invités à y répondre.

#### **6. Réseau européen de cyberjustice (European Cyberjustice network, « ECN »)**

14. Le Groupe de travail prépare la 3<sup>ème</sup> réunion annuelle du ECN, prévue en novembre 2023 et consacrée aux enchères électroniques judiciaires.

15. Conformément à la pratique établie, la réunion annuelle devrait débuter par un discours d'ouverture dynamique présenté par une personnalité extérieure, suivi d'une présentation et d'un échange de bonnes pratiques relativement aux lignes directrices qui d'ici là devraient être adoptées. Idéalement, les présentateurs devraient être choisis parmi les membres de l'ECN qui n'auraient pas encore fait de présentation. La réunion annuelle devrait également offrir la possibilité de signaler les tendances émergentes en matière de cyberjustice dans leur pays.

16. Les séminaires de l'ECN organisés jusqu'ici ont montré qu'ils permettaient de répondre aux questions des professionnels de la justice. Pour cette raison, il est proposé d'ouvrir les séminaires aux membres du Réseau des Tribunaux Référénts.

#### **7. Echange de vues sur les futurs thèmes de travail du CEPEJ-GT-CYBERJUST (mandat 2024-2025)**

17. Le Groupe de travail discute des thèmes potentiels du CEPEJ-GT-CYBERJUST, si la CEPEJ décidait de l'inclure dans son nouveau programme d'activités pour 2024 et 2025 :

- la « fracture numérique » (« Digital divide »), non seulement en s'intéressant à l'accès général aux services judiciaires numériques, mais aussi en tenant compte de l'inégalité d'accès aux outils numériques pour les parties aux procédures, qui pourrait déséquilibrer l'égalité des armes la formulation d'un « programme de connaissances et de compétences numériques » pour les juges est considérée urgente, notamment à la suite d'informations récentes relatives à l'utilisation discutable de systèmes d'intelligence artificielle tels que ChatGPT ;
- compte tenu de la mise en place et de la ritualisation des audiences à distance, une mise à jour des lignes directrices correspondantes ou au moins des bonnes conduites à respecter a été proposée pour tenir compte de la jurisprudence récente, des nouvelles pratiques en la matière et des questions qui sont apparues ;
- l'ECN pourrait élargir ses activités en publiant un recueil périodique qui permettrait de diffuser les publications de ses membres et de promouvoir d'autres articles pertinents ;
- les questions pratiques concernant les services et la communication électroniques des documents ont également été identifiées comme étant un domaine d'action potentiel.

#### **8. Questions diverses**

18. La prochaine réunion du groupe de travail est prévue pour le 19 octobre 2023.

## ANNEXE 1

CEPEJ-CYBERJUST(2021)OJ1

### COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE (CEPEJ)

#### 8<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur la cyberjustice et l'intelligence artificielle (CEPEJ-GT-CYBERJUST)

13 et 14 avril 2023

Strasbourg, France

### AGENDA

1.	Ouverture de la réunion
2.	Information et discussion sur les activités relatives à l'intelligence artificielle
3.	Lignes directrices sur les enchères judiciaires en ligne
4.	Règlement extrajudiciaire des litiges en ligne
5.	Bases de données publiques sur la jurisprudence (utilisation de métadonnées et anonymisation)
6.	Réseau européen de cyberjustice (REC)
7.	Echange de vues sur les futurs thèmes de travail du CEPEJ-GT-CYBERJUST (mandat 2024-2025)
8.	Questions diverses

**ANNEXE 2**  
**LISTE DES PARTICIPANTS**  
Réunion du GT-Cyberjust

**MEMBRES**

**Pedro ALMEIDA**, Conseiller juridique, Unité de coordination des affaires européennes, Direction générale de la politique de la justice, Ministère de la justice, Lisbonne, PORTUGAL

**Maria Giuliana CIVININI**, Juge, membre de la magistrature italienne, Président du Tribunal de Pise, Pise, ITALIE

**Camille LE DOUARON**, Chargée de mission data, Ministère de la Justice, FRANCE

**Martin HACKL**, Directeur des affaires numériques au Ministère fédéral autrichien des affaires constitutionnelles, des réformes, de la déréglementation et de la justice, AUTRICHE - En ligne

**Rimantas SIMAITIS**, Professeur associé à l'université de Vilnius, partenaire du cabinet Cobalt, avocat, arbitre, médiateur, Vilnius, LITUANIE

**Gregor STROJIN**, Conseiller du Président, Cour suprême de la République de Slovénie, Ljubljana, SLOVÉNIE - En ligne

\*\*\*

**EXPERTS SCIENTIFIQUES**

**Tomasz KISIELEWICZ**, Expert / coordinateur, aspects des technologies modernes pour la justice, Ministère de la Justice, POLOGNE

**Bojan MURSEC**, Directeur du Centre des technologies de l'information de la Cour suprême, SLOVÉNIE - En ligne

\*\*\*

**OBSERVATEURS**

**CONSEIL DES BARREAUX EUROPÉENS(CCBE)** - Ana DROZD, Conseiller juridique principal, POLOGNE

**UNION INTERNATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE ET OFFICIERS JUDICIAIRES (UIHJ)** – Jos UITDEHAAG, Premier vice-président, PAYS-BAS

**CONSEIL DE L'EUROPE, COMITE EUROPEEN DE COOPERATION JURIDIQUE** - Sophio GELASHVILI, Co-secrétaire

\*\*\*

**SECRETARIAT**

**DGI - Droits de l'Homme et Etat de droit**

E-mail: [cepej@coe.int](mailto:cepej@coe.int)

**Daniel SCHMIDT**, Secrétaire du groupe CEPEJ-GT-CYBERJUST, e-mail : [daniel.schmidt@coe.int](mailto:daniel.schmidt@coe.int)